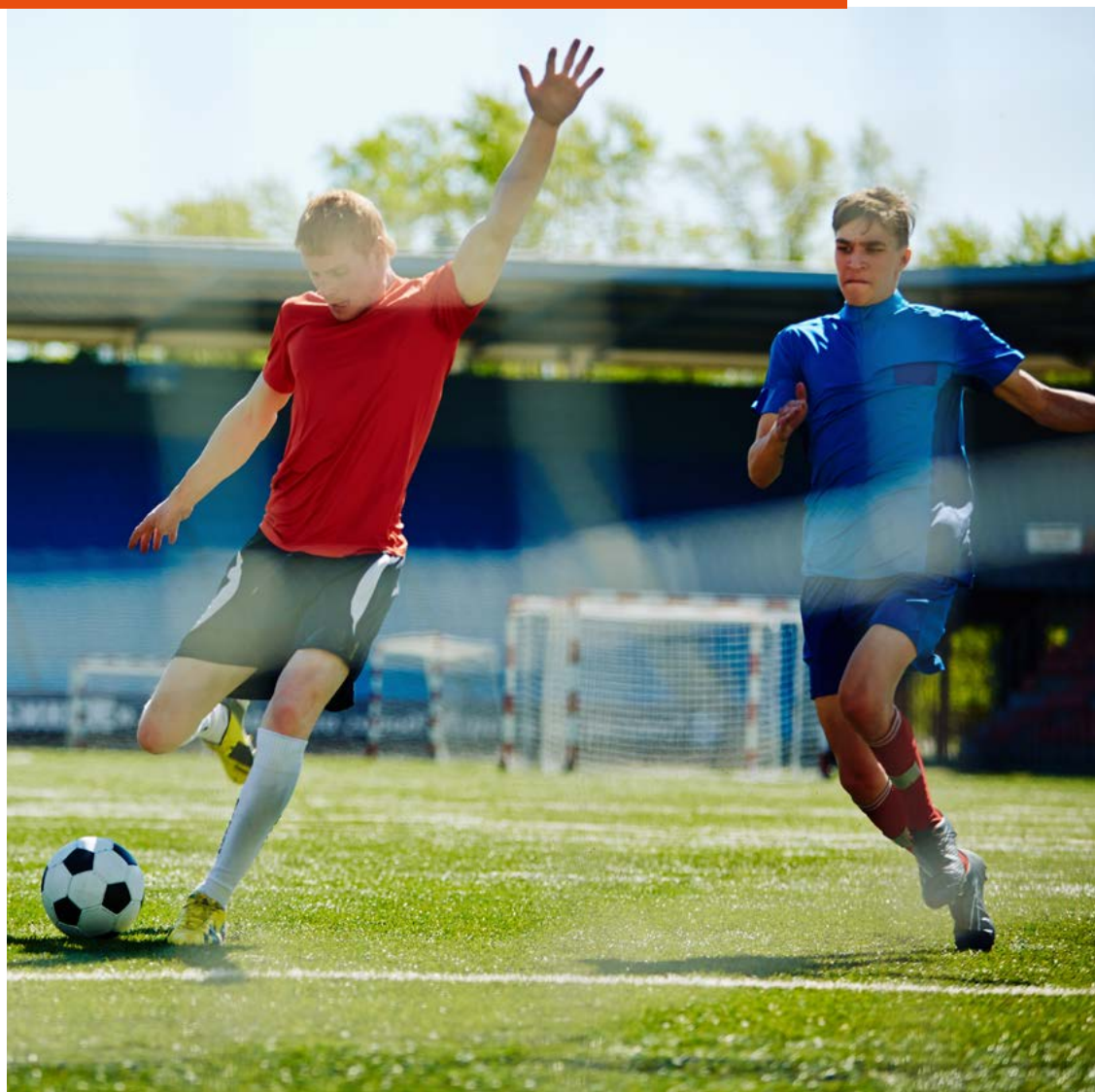
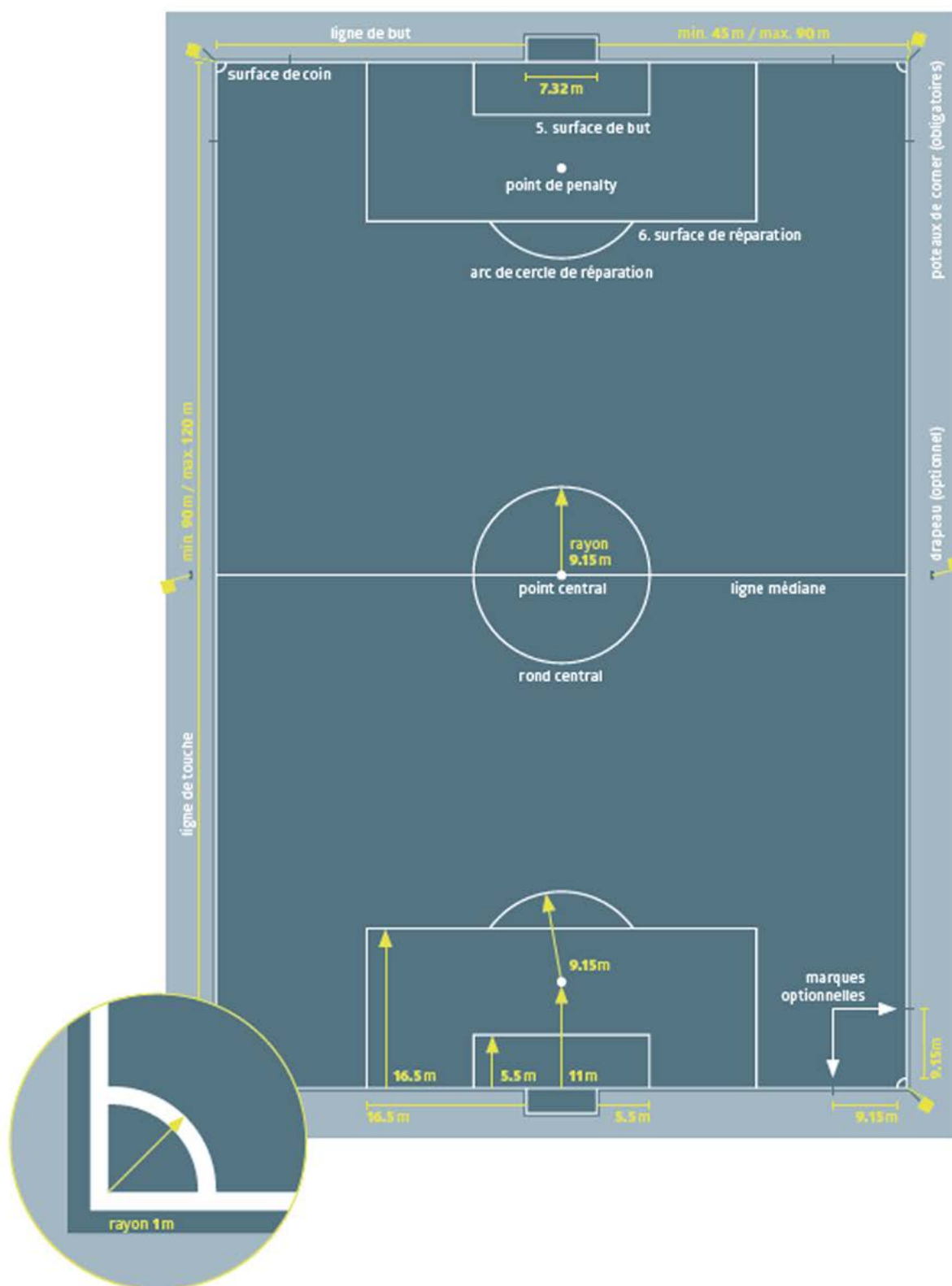


FOOTBALL



TRACÉ ET DIMENSIONS DU TERRAIN



FOOTBALL		DIVISION 1 PRO (A-B)	DIVISIONS 1 NATIONALE, 2 et 3 AMATEURS - SUPER- LEAGUE FOOT- BALL FEMININ	PROVINCIALES - U21 A U14 NATIONAUX	PROVINCIALES DAMES - U21 A U14 REGIONAUX 11/11	REMARQUES
DIMENSIONS	Aire de jeu	Longueur : 100 à 105 m Largeur : 64 à 68 m	Longueur : 100 à 105 m Largeur : 64 à 68 m	Longueur : 100 à 110 m Largeur : 55 à 75 m	Longueur : min. 90 m Largeur : min. 45 m	Le tracé des lignes est compris dans les dimensions de l'aire de jeu. Dérogations possibles, en accord avec l'AC- FF, à 60 ou 59m (pour les divisions 2 et 3 ACFF et pour la super league féminine)
	Zone neutre	Largeur : 3 m sur le pourtour du terrain Dépourvue de tout obstacle En gazon naturel, synthétique ou hybride				Aucune dimension n'est formellement requis concernant les terrains d'entraîne- ment, même si celles indiquées ci-contre sont conseillées
	Zone libre (Aire de jeu et zone neutre)	106 à 111 m / 70 à 74 m (ou 66 à 70 m après nou- velle modification)		106 à 116 m / 61 à 81 m	96 m / 51 m	Uniquement pour les matchs des équipes premières
	Zone de protection	Largeur de minimum 3 m entre les vestiaires et le terrain Cette zone peut être moins large si elle est de nature à protéger efficacement les arbitres et les joueurs				
REVETEMENT DE SOL	Nature	Gazon naturel, synthétique ou hybride Voir cadre normatif sur les revêtements de sol sportifs en vigueur NBN EN 15330 – Gazons synthétique				
	Déclivité	Max 2%			Max 3%	
	Fond de coffre	Pente 0,6 à 1%				
	Assainissement	Système de drainage et de collecteur Pente 0,3 à 0,5 %				
	Largeur et cou- leur des lignes	Blanche - 7,5 cm à 12 cm				
	Nature des lignes	Sous forme de craie ou peinture adaptée (chaux, même hydratée, éteinte interdite)				
	Arrosage	Un arrosage représente 10l/m², soit +/-80.000 l/arrosage Prévoir 2 arrosages par jour selon la météo. Le système d'arrosage peut être équipé d'un pluvio- mètre. L'important est de veiller à l'uniformité d'arrosage sur le terrain L'idéal est de réaliser l'arrosage de nuit Prévoir la vidange complète du système d'arrosage en hiver				Prévoir des citernes à eau de pluie (4 cuves de 20.000 l recom- mandées)
Entretien	Voir cadre normatif sur les revêtements de sol sportifs en vigueur et charte d'entretien (gazons synthétiques) disponible sur le site d'Infrasports					
ECLAIRAGE	Eclairage moyen	800 lux	D1 amateurs : 300 lux Superleague féminine : 200 lux D2 et D3 amateurs : 100 lux	80 lux (sauf provinciales dames : 60 lux)		Eclairage obligatoire en cas de compéti- tions nocturnes Compétitions 5/5 et 8/8 : 60 lux Entraînement : 60 à 80 lux
	Uniformité	0,75				

ECLAIRAGE	Système d'éclairage	Fournir une étude photométrique. Considérer les paramètres de performances suivants: rendement optimal, faible consommation, adaptation à l'éclairage naturel, durée de vie des appareils,... Norme NBN 12193 d'application L'étude du placement éventuel de Leds est obligatoire.		
	Nombre de points de mesure	77 points	27 points	
TRIBUNES	Total places	Min 8.000 (D1A) ou 4.000 (D1B)	Min 1.000 (D1 nationale)	Privilégier une jonction directe avec la cafeteria Eviter l'accessibilité des spectateurs à l'aire de jeux
	Dont assises	Min 5.000 (D1A) ou 1.200 (D1B)	Min 150 (D1 nationale)	
LIMITATIONS TERRAIN	LISSE	Main courante de min 1 m de haut autour du terrain Prévoir un grillage sous la lisse, largeur maille max 4,5 mm		
	PARE-BALLONS	Longueur : 30 m Hauteur : 6 m		
SECURITE	Loi du 21/12/1998 relative à la sécurité des matchs de football pour les divisions 1 et 2 Arrêté Royal du 6/07/2013 relatif aux normes de sécurité à respecter dans les stades de football Arrêté Royal du 22/02/2016 relatif aux caméras de surveillance pour les divisions 1 et 2			

Normes fédérations

Recommandations Infrasports

1. DIMENSIONS DES TERRAINS POUR EQUIPES DE JEUNES

FOOTBALL		8 C 8		5 C 5	REMARQUES
DIMENSIONS	Aire de jeu	U10 - U11	U12 - U13	U7 - U9	
		Longueur : 40 à 50 m Largeur : 30 à 35 m	Longueur : 50 à 60 m Largeur : 40 à 45 m	Longueur : 35 m Largeur : 25 m	

2. MATERIEL SPORTIF

2.1. Les buts

Les buts doivent être solidement ancrés dans le sol, soit par ancre de forage soit par ancrage semi permanence ou soit par ancre à perche

- Seniors et jeunes (U14 à U21) : 7,32 m x 2,44 m
- Jeunes (U7 à U13) : 5 m x 2 m

Le diamètre des montants et de la barre transversale doit être au minimum de 7.5 cm et au maximum de 12 cm

Remarque générale : Référence au Guide de Sécurité n°1, édité par le Ministère des Affaires Economiques

2.2. Les poteaux de corner

Drapeau avec hampe à placer à chaque coin du terrain.

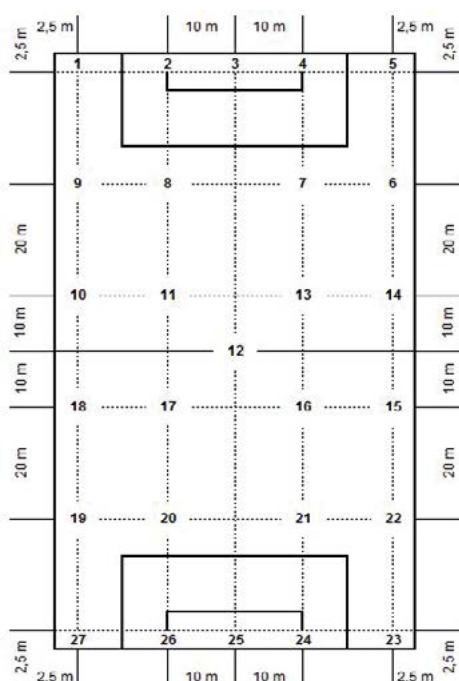
Hauteur minimale : 1,5 m

2.3. Les dug-out

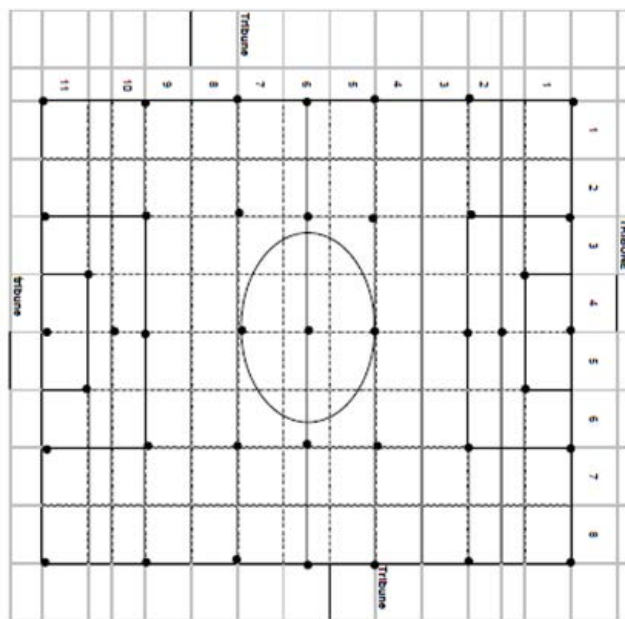
Situés aux abords immédiats de la ligne médiane à la surface de jeu et séparés de 5 m l'un de l'autre.

3. POINTS DE MESURES DE L'ÉCLAIRAGE

27 points de mesure - autres divisions



77 points de mesure - D1 PRO



4. DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

Les clubs évoluant au niveau national doivent disposer d'une licence ou d'un label délivré par la fédération compétente (cf. règlement ACFF)

FOOTBALL

infrasports.infrastructures@spw.wallonie.be

L'ensemble des fiches techniques est disponible
sur le portail infrastructures.wallonie.be

Cette fiche a été avalisée par :

l'Association des Clubs Francophones de Football, Avenue Houba De Strooper, 145 - 1020 BRUXELLES
Tél. 02 477 12 11 • Fax. 02 478 23 91 • daniel.boccar@acff.be • www.acff.be

Editeur responsable: Etienne Willame, Directeur général - SPW Mobilité et Infrastructures
8, Boulevard du Nord 5000 Namur

Numéro de dépôt légal : D/2025/11802/147